

ELEMENTS SYNTHETIQUES DU PROJET PEDAGOGIQUE

2017-2018

LES TEXTES DE CADRAGE DU DIPLOME EJE

- **Décret n° 2005-1375 du 3 Novembre 2005** relatif au diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants : il organise la formation en Domaines de Compétences
- **Arrêté du 16 Novembre 2005** relatif au diplôme d'Etat d'Educateurs de jeunes Enfants : il cadre l'accès et le parcours de formation, ainsi que les modalités de certification. Les annexes 1, 2, 3 et 4 de cet arrêté définissent la profession via un référentiel professionnel, de compétences, de formation et de certification
- **Arrêté du 25 août 2011** modifiant l'arrêté du 16 novembre 2005 relatif au Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes Enfants
- **Circulaire interministérielle du 05 décembre 2011** relative à la mise en crédits européens (ECTS) des formations préparant aux diplômes post baccalauréat de travail social.

Cette circulaire vient définir la mise en place d'un système ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) qui vient réorganiser l'ensemble de la formation proposée au CFEJE.

PEDAGOGIE INTEGRATIVE

L'architecture de la formation repose sur le principe d'une alternance intégrative de 1 500h d'enseignement théorique et 2 100h d'enseignement pratique.

La formation professionnelle est construite sur **le principe de l'alternance intégrative.**

La formation se construit de manière à créer, en collaboration avec les sites qualifiants, **un ensemble de situations de formation qui permettent à l'étudiant de construire ses compétences dans un processus dynamique et de combiner, des connaissances formalisées, acquises sur le terrain et en établissement de formation.**

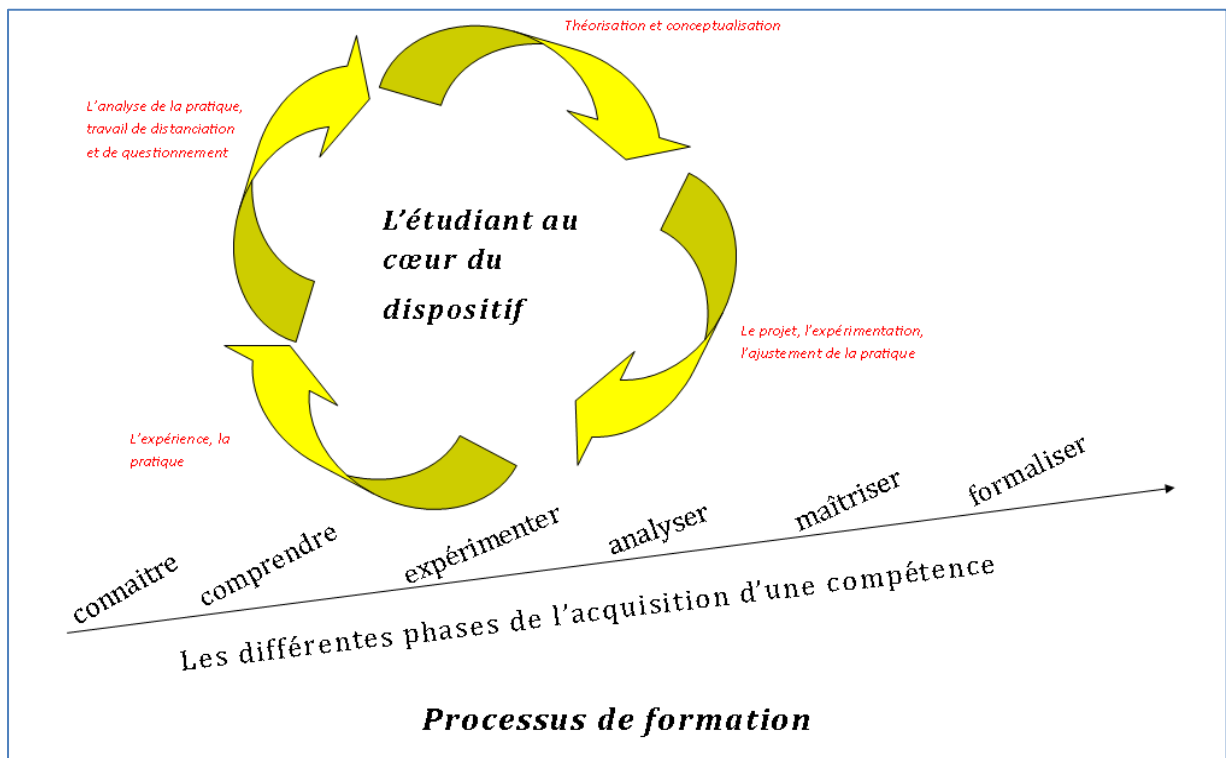
La durée des stages est définie par la circulaire du 18 janvier 2006, puis celle du 05 décembre 2011, comme suit :

DC1 « Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille » de 400 heures
+ 1 stage de 28 semaines

DC2 : « Action éducative en direction du jeune enfant » de 600 heures
+ 2 stages de 8 semaines chacun

DC3 : « Communication professionnelle » de 250 heures
+ 1 stage de 10 semaines

DC4 : « Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales » de 250 heures
+ 1 stage de 6 semaines.



LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES DU CFEJE SONT :

- **l'accompagnement pédagogique autour du projet de formation** spécifique de chaque étudiant. Cette individualisation est essentielle pour permettre l'acquisition de compétences professionnelles à partir de la singularité, le potentiel, les projets, l'expérience de chaque personne en formation
- **la facilitation de la mobilité de l'étudiant** à travers des choix de lieux de stages, des déplacements à des colloques, des journées d'études, etc...
- l'identification des **compétences que les sites qualifiants et/ou les professionnels** du champ social sont susceptibles de transmettre aux étudiants et/ou stagiaires
- **la transversalité** permettant le travail et la rencontre avec différents étudiants en travail social ; cette transversalité contribue à la construction de l'identité professionnelle, à l'identification des valeurs qui sous-tendent le travail social, à la compréhension des enjeux du travail social
- **la créativité** dans la formation : à travers différentes sessions, mises en pratiques,... les étudiants réinvestissent non seulement les techniques acquises dans leur pratique professionnelle mais fondent aussi leur professionnalité sur l'élan créatif, l'inventivité et l'imagination à l'épreuve du réel
- **les adaptations pédagogiques** : l'alternance suppose de la souplesse pédagogique dans la construction de la formation pour permettre l'intégration progressive des compétences
- **l'engagement de l'étudiant** : il repose sur une capacité d'autonomie, de prise d'initiatives et de responsabilités.

Un projet de réforme intitulé « Réingénierie des diplômes de formation en travail social » doit être mis en vigueur à la rentrée de septembre 2018 dont les décrets ne sont pas encore parus à ce jour.